REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des VOSGES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 17 décembre 2013 – Salle culturelle n°03 à la Médiathèque de LE THILLOT

L'an deux mille treize, le dix sept décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à la salle culturelle n°03 de la Médiathèque de Le Thillot, sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : MM Alain VINEL, Patrick HANS, François ROYER

Commune de Saint Maurice sur Moselle : MM Philippe SPILLEBOUT, Mathieu FERBACH

Commune de Fresse sur Moselle : M et Mme Claude BABEL, Laurence BOTTON

Commune de Le Ménil : MM Jean Claude COME, Jean François VIRY

Commune du Thillot : MM et Mmes Yves CERESA, Jean Paul LOUIS, Christian PEDUZZI, Sonya BASSINET, Jacqueline MARSOT

Commune de Ramonchamp : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

Commune de Ferdrupt : M Daniel DIDIER

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mmes Stéphane TRAMZAL, Jean Marc TISSERAND, Didier VINCENT, Jacques BELLINI, Brigitte FOPPA, Marie Madeleine LABREUCHE

ABSENTS OU EXCUSES :
Commune de Fresse sur Moselle : M Dominique PEDUZZI qui donne pouvoir à Mme Laurence BOTTON

Commune de Le Thillot : Mme Marie Hélène LOMBARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M Jean Claude COME

SECRETAIRES ADJOINTS : M Yannick POIROT et Mme Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 25

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée le 09 décembre 2013 avec l'ordre du jour suivant :

VALIDATION COMPTE RENDU SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013

- **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE,** *Intercommunalité (5-7)*
  N°01 Demandes d'adhésion au SMIC
  N°02 Convention d'utilisation des équipements sportifs / collèges
  N°03 Motion de soutien, menace fermeture points de vente SNCF
- **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE,** *Désignation de représentants (5-3)*
  N°04 Désignation représentants Syndicat Voie Verte des Hautes Vosges
- **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES,** *Aménagement du territoire (8-4)*
  N° 05 Présentation Audit Accessibilité
- **FINANCES LOCALES,** *Décisions budgétaires (7-1)*
  N°06 Souscription d'une ligne de trésorerie
  N°07 Décision Modificative n°01 Budget Principal
  N°08 Décision Modificative n°02 Budget Principal
  N°09 Décision Modificative n°01 Budget annexe service déchets
  N°10 Décision Modificative n°02 Budget annexe service déchets
  N°11 Tarifs 2014
- **INFORMATIONS DIVERSES.**

****

VALIDATION COMPTE RENDU SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Président indique que le compte rendu a été envoyé avec la convocation. Quelques corrections ont été faites, elles ont été mentionnées en rouge.
Il précise que le point n° 20 modification représentant SMD – Commune de Rupt sur Moselle avait été oublié lors du précédent envoi. Cet oubli a été rajouté sur le procès verbal.

M Yves CERESA souhaite apporter une précision sur le point modification du tableau des effectifs, l'agent a bien été embauché par la Communauté de Communes pour assurer les fonctions de maître nageur, durant la saison estivale, à la piscine de Saint Maurice sur Moselle. Il demande confirmation à M BELLINI.

M Jacques BELLINI confirme que cet agent a bien été employé à la Communauté de Communes durant la saison estivale à la piscine de Saint Maurice sur Moselle.

Pas d'autre remarque. Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 05 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

****

DEMANDES D'ADHESION AU SMIC

Les Communes de MADEGNEY et de BRECHAINVILLE, la Communauté de Communes des Hauts Champs et le Syndicat à Vocation Scolaire de la Vallée de la Hure ont demandé à adhérer au SMIC.

Le projet de délibération est présenté par M Daniel DIDIER.

N° 01/2013 DEMANDE D'ADHESION AU SMIC

Par délibération les Communes de MADEGNEY (Canton de DOMPAIRE), de BRECHAINVILLE (canton de NEUFCHATEAU), la Communauté de Communes des Hauts Champs (siège : SAINT MICHEL SUR MEURTHE) et le Syndicat à vocation scolaire de la Vallée de la Hure (Siège : DENIPAIRE) ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges (SMIC) ;

Avec ces nouvelles demandes, le Syndicat compterait 519 collectivités adhérentes (464 Communes et 55 groupement de Communes) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

ACCEPTE l'adhésion de ces quatre collectivités ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

M Daniel DIDIER informe l'assemblée que la commission de réflexion sur la réforme des contributions du SMIC des Vosges a travaillé sur le mode de calcul des contributions versées par les adhérents.
Pour l'année 2014, le montant de la contribution de la Communauté de Communes devrait être calculée de la manière suivante : 50 € de forfait + 0.05 cts d'Euros par habitant.
Il précise qu'un plafond pourrait être fixé pour les Communes, Syndicats et Communautés de Communes à 2 000 €.
Cette proposition de modification statutaire du mode de calcul des contributions sera à l'ordre du jour du prochain comité syndical qui se tiendra en février prochain.

M Patrick HANS demande ce qu'apporte ce syndicat aux collectivités.

M Daniel DIDIER répond que l'adhésion permet :
- de former les agents des collectivités sur le logiciel actes (dématérialisation du budget, des finances publiques, des délibérations, des arrêtés réglementaires....)
- d'utiliser la plate forme des marchés publics
- de bénéficier des mises à jour des données cadastrales digitalisées....

****

CONVENTIONS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS / COLLEGES DU THILLOT ET DE RUPT SUR MOSELLE

Monsieur le Président informe que dans le cadre du programme annuel des activités sportives des collèges du Thillot et de Rupt sur Moselle, il convient de signer les conventions d'utilisation des équipements sportifs de la Communauté de Communes avec les Collèges du Thillot et de Rupt sur Moselle.
Les projets de conventions portent sur 104 séances période du 09 septembre 2013 au 05 juillet 2014 pour le collège du Thillot et 22 séances pour la période du 18 novembre 2013 au vendredi 21 février 2014 pour le Collège de Rupt sur Moselle.

M Yves CERESA précise que ces conventions sont triparties entre la Communauté de Communes, les Collèges et le Conseil Général des Vosges.

Le projet de délibération est présenté par M Jacques BELLINI.

N° 02/2013 CONVENTIONS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS / COLLEGES

Considérant l'utilisation des équipements sportifs communautaires par les élèves des collèges du Thillot et de Rupt sur Moselle pour des séances d'une heure afin d'enseigner la natation dans le cadre des cours d'Education Physique et Sportive ;

Vu qu'il convient de formaliser par le biais de conventions l'utilisation de ces installations sportives ;

Vu la délibération communautaire en date du 20 février 2013 fixant les tarifs de mise à disposition de la piscine pour les collèges du Canton ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

AUTORISE la signature des conventions établissant les modalités d'utilisation des installations de la piscine intercommunale par les Collèges du Thillot et de Rupt sur Moselle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DES POINTS DE VENTE SNCF

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes a reçu un courrier cosigné par Messieurs les Maires de Cornimont et de Le Thillot informant que la SNCF envisage la suppression des points de vente SNCF à CORNIMONT et à Le THILLOT.

M Yves CERESA annonce qu'il a reçu en Mairie deux responsables de la SNCF, que la suppression des points de ventes SNCF sera effective en février prochain. Il indique que la Commune de Le Thillot a délibéré sur cette fermeture. Une copie de cette délibération sera adressée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, aux syndicats de salariés.
Il précise qu'il sera difficile de modifier des décisions déjà entérinées par les administrations, mais rappelle que le point de vente du Thillot est utilisé par une vingtaine de personnes par jour.

Le projet de délibération est présenté par M Philippe SPILLEBOUT.

N° 03/2013 MOTION CONTRE LES FERMETURES DE POINTS DE VENTE SNCF A LE THILLOT ET A CORNIMONT

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la décision, exprimée par la SNCF, de fermer au 1er mars 2014, les points de vente SNCF à Cornimont et à Le Thillot ;

Ces services sont ouverts tous les matins à Le Thillot et tous les après midi à Cornimont ;

Ces fermetures coïncident avec le départ en retraite de l'agent titulaire du poste qui ne sera ainsi pas remplacé ;

Ces points de vente rendent un vrai service aux habitants de nos vallées qui ne sont pas tous usagers d'internet et qui n'auraient d'autre solution que de prendre le bus pour aller chercher leurs billets à Remiremont ou à Gérardmer ;

De plus, ces boutiques fonctionnent très bien, dépassant largement les objectifs fixés, dans un contexte de développement touristique continu.

Il n'est pas prévu de service de substitution (guichet automatique ou autre) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

REFUSE ces fermetures qui traduit un nouveau recul du service public dans nos vallées et qui pénalise les populations captives et les plus démunies.

CONSIDERANT qu'il est un non-sens économique et social de supprimer ce service qui fonctionne bien et qui s'adresse tant aux populations locales qu'au public de vacanciers.

DEMANDE à la SNCF de reconsidérer sa position et à la Région Lorraine d'intervenir car cette décision va à l'encontre de tous les efforts qu'elle a engagé pour apporter un service public de transport de qualité, en faveur des habitants de notre secteur d'une part, et pour le développement touristique de nos vallées qui en ont tant besoin d'autre part.

PRECISE que cette délibération sera transmise à la Direction de la SNCF, à Monsieur le Préfet des Vosges, représentant de l'Etat, à Monsieur le Député pour les interpeller sur cette décision de fermeture, et aux Communes membres de la Communauté de Communes ;

PREND note de l'action conjointe de Monsieur le Président de l'Association des Maires des Vosges qui est également intervenu pour soutenir cette démarche auprès de Monsieur Guillaume PEPY, PDG de la SNCF, et de Monsieur Gilbert PAYET, Préfet des Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

M Patrick HANS demande, afin d'enrichir les compétences des relais de services publics, si ceux-ci ne pourraient pas vendre, par accès internet, les billets SNCF.

Monsieur le Président prend note de cette demande et indique qu'elle sera posée aux responsables des Services Publics.

****

DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DE LA VOIE VERTE DES HAUTES VOSGES

La Communauté de Communes a reçu en date du 10 décembre dernier, l'arrêté n°2713/2013 du 05 décembre 2013 de fusion du Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte et du Syndicat Intercommunal de la piste multi-activités de la Vallée de la Haute Moselle au 1er janvier 2014.

Le nombre de délégués pour la CCBHV s'élève à huit délégués titulaires et huit délégués suppléants.

Le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

N°04/2013 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES VOSGES

Vu l'arrêté Préfectoral n° 1265/2013 du 31 mai 2013, portant création du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes-Vosges, issu de la fusion du Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte et du Syndicat Intercommunal de la piste multi-activités de la Vallée de la Haute Moselle ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition des comités des syndicats mixtes constitués exclusivement de Communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix peut se porter sur l'un de ses membres ou sur tout Conseiller Municipal d'une Commune membre,

Considérant que dans ce dernier cas, les Communes dans le but de faciliter le choix du Conseil Communautaire, se proposent de lui soumettre des noms de Conseillers Municipaux disposés à siéger au sein des comités des différents syndicats mixtes,

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes de désigner souverainement ses délégués au sein des différentes intercommunalités pour lesquelles elle s'est substituée à ses Communes membres, sans être aucunement liée par les propositions émises par les Conseils Municipaux,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de désigner les délégués suivants à siéger au sein du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges :

Communes membres de la CCBHV	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Rupt sur Moselle	Madame Claudine RIBLET	Madame Nathalie COURROY
Ferdrupt	Madame Christine ANTOINE	Madame Myriam FEBVAY
Ramonchamp	Monsieur François CUNAT	Monsieur Frédéric MARSOT
Le Ménil	Monsieur Jean Claude COME	Monsieur Bernard OHMER
Le Thillot	Monsieur Yves CERESA	Monsieur Jean Paul LOUIS
Fresse sur Moselle	Madame Chantale COLLE	Madame Lucrèce KUNZE
Saint Maurice sur Moselle	Madame Liliane GILLET	Monsieur Denis BOCHET
Bussang	Madame Sylvie LOHNER	Madame Edith BONUCCI

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

AUDIT ACCESSIBILITE

Dans le cadre de l'audit accessibilité, il convient de prendre acte de l'étude réalisée pour les ERP.

Monsieur le Président énumère la liste des bâtiments communautaires, précise que le Relais de Services Publics a été audité, mais que ces locaux sont loués par la Communauté de Communes.
Il présente les différents scenarii par bâtiment et rappelle que des choix devront être faits courant d'année 2014.

M François CUNAT précise qu'au titre des subventions accordées, les audits accessibilité rentrent dans les critères d'éligibilité, mais pas les travaux.
En information, il indique que la Commune de Gérardmer a 7 500 000 € de travaux pour la mise aux normes des ERP et de la voirie.
M François CUNAT fait remarquer que les travaux de mise aux normes accessibilité devront être assumés et réalisés en totalité par le propriétaire.

M Philippe SPILLEBOUT informe que les travaux pour la mise aux normes des ERP et de la Voirie pour la Commune de Saint Maurice sur Moselle sont estimés à 1 500 000 €.

M François ROYER rappelle que des choix devront être faits pour le 1er janvier 2015.
Il rappelle que la mise aux normes pour l'accessibilité de la piscine de Saint Maurice sur Moselle s'élève à 43 000 €, et qu'une remise aux normes règlementaires des bâtiments, bassins.... est estimée à 200 000 €. Il souligne que cette piscine ne fonctionne que deux mois par an, et qu'il sera difficile de financer de tels investissements pour 2015.

Monsieur le Président rappelle que cet audit permettra à la commission accessibilité et au conseil communautaire d'avoir des éléments financiers pour engager les réflexions sur ces mises en conformité.

M François CUNAT précise que ce document a le mérite d'exister.

Pas d'autre remarque, le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

N° 05/2013 – ACCESSIBILITE : PRESENTATION DE L'AUDIT

- Vu le décret n° 2009-500 du 30 Avril 2009 modifiant le décret n° 2006-555 du 17 Mai 2006 qui impose la réalisation d'un diagnostic accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public,
- Vu la présentation de l'audit « accessibilité » des bâtiments communaux et de la voirie, établi par le Bureau d'Etudes qui est composé en 4 parties :
  - Présentation du Site et du Bâtiment ;
  - Etat des lieux ;
  - Présentation du diagnostic ;
  - Synthèse

- Considérant que la mise en conformité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) devra être effective avant le 1er Janvier 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ;**

PREND ACTE de l'audit « accessibilité » établi par le Bureau d'Etudes tel que présenté.

PRECISE que les travaux pour la mise en conformité des Etablissements Communautaires ne seront pas engagés avant que la commission accessibilité ait travaillé sur ce sujet ;

RAPPELLE que les locaux du Relais de Services Publics situés à Saint Maurice sur Moselle ne sont pas la propriété de la Communauté de Communes, que les travaux d'accessibilité devront être à la charge du propriétaire ;

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Compte tenu de la mise en place de la redevance au 1er janvier 2014, le fonctionnement du service déchets nécessite la mise en place d'une ligne de trésorerie pour compenser le non versement des douzièmes par la Trésorerie.

M Jean François VIRY présente l'unique offre reçue par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

M Yves CERESA demande à combien de banques, la collectivité a demandé cette ligne de trésorerie

M Jean François VIRY répond que huit organismes bancaires ont été consultés. Il rappelle que les douzièmes de la TEOM ne seront plus versés à partir du 1er janvier, qu'il est nécessaire de souscrire cette ligne de trésorerie pour le 1er janvier 2014.

M Yves CERESA demande des précisions sur le fonctionnement de la redevance, en particulier sur la facturation.

Monsieur le Président donne la parole à M Yannick POIROT.

M Yannick POIROT explique que deux factures seront envoyées chaque année aux usagers : la première en mai et la seconde en novembre. Chaque facture portera sur l'abonnement et la part variable de la période échue.

M Yves CERESA regrette que la deuxième facture tombe en même temps que les impôts. Il ne comprend pas non plus le décalage et trouverait plus logique que les factures soient établies en juillet et en janvier comme pour d'autres services.
Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit des préconisations du groupe de travail sur la redevance mis en place par le SIVEIC. La facturation décalée permet de générer deux facturations dès le premier exercice comptable et permet une première facturation plus rapide.
M Yves CERESA propose de faire plus de factures annuelles pour réduire le recours à la ligne de trésorerie.
Monsieur le Président rappelle que ce point a également été débattu en groupe de travail. Les collectivités qui ont testé un rythme de 3 ou 4 factures par an, ont vite fait machine arrière : ils leur étaient très difficile de démarrer une nouvelle émission de factures alors qu'ils géraient encore les conséquences de l'envoi de la facture précédente.

M Jean Paul LOUIS demande si cette ligne de trésorerie sera suffisante jusqu'à la date de la première facturation, au mois de mai 2014.

M François CUNAT précise qu'avec une facture à blanc, il aurait été plus facile de décider des tarifs et rappelle que les demandes de prélèvements auprès des utilisateurs n'ont pas été faites alors que les décisions ont été votées. Il constate que la collectivité n'est pas plus avancée qu'en 2012.

Monsieur le Président répond que les problèmes techniques sont résolus depuis un mois et demi.

M Daniel DIDIER précise que les mouvements de population sont importants sur le canton, cela pose quelques soucis notamment pour la récupération des bacs. Il informe que d'autres collectivités ont mis en place une caution.
Il informe l'assemblée qu'un numéro spécial de l'Echo des Ballons sera édité et distribué pour le 30 décembre prochain. Ce numéro sera dédié uniquement au service déchets et à la mise en œuvre de la redevance incitative.

M Patrick HANS estime qu'il est anormal de ne recevoir qu'une seule proposition pour la ligne de trésorerie, il pense qu'il y a entente illicite entre les différents organismes bancaires.

M François CUNAT estime qu'il n'y a aucune entente entre les différents organismes bancaires, mais souligne que les emprunts de la collectivité sont toujours souscrits auprès d'une seule banque et pense que les autres organismes bancaires ne prennent plus la peine de répondre aux demandes de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle que les banques travaillent très peu avec les collectivités.

M François CUNAT annonce que la Commune de Ramonchamp pourrait prêter de la trésorerie à la Communauté de Communes, mais avec un taux à 0.50 %.

M Jean François VIRY prend note de la proposition de M François CUNAT et annonce qu'il se renseignera auprès des services de la Trésorerie pour que cette proposition soit acceptée. Il rappelle toutefois, que les Communes peuvent prêter de la trésorerie, mais à taux zéro.

Mme Marie Madeleine LABREUCHE souhaite que la proposition de M François CUNAT, si elle est refusée, ne soit pas ressortie à chaque conseil.

Pas d'autre remarque, le projet de délibération est présenté par M Jean François VIRY

DEL.N°06/2013 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est autorisé à ouvrir auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, une ligne de trésorerie dans la limite du plafond fixé à 750 000 EUR dont les conditions sont les suivantes :

Plafond : 750 000 €

Durée : 12 mois

Taux : EURIBOR 3 MOIS (Moyenne mensuelle) + marge 1.7 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.

Commission : commission d'engagement de 0.15 % sur le montant autorisé, soit 1 125.00 EUR payable à la signature du contrat.

Commission de non utilisation : 0.25 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et **à la majorité ;**
23 POUR, 02 ABSTENTIONS

DECIDE la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel ;

AUTORISE le Président à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET PRINCIPAL

La mise en place d'un marché mutualisé pour les commandes de sel ainsi qu'une créance éteinte de la société CURIEN impliquent une modification budgétaire.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Chapitre 11 – article 60633 – Fourniture de voirie	+ 60 000.00 €
Chapitre 65 – article 6542 – Créances éteintes	+ 2 400.00 €
Chapitre 022 – article 022 – Dépenses imprévues	- 2 400.00 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitre 70 – article 70878 – Rembt par autres redevables	+ 60 000.00 €

Pas de remarque, le projet de délibération est présenté par M Jean François VIRY

DEL. N°07/2013 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le marché de mutualisation de l'achat de déneigement pour la campagne 2013-2014 ;

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 011– *article 60633 Fournitures de voirie*,

Constatant que les dépenses font l'objet d'une refacturation intégrale aux communes concernées ;

Vu la créance éteinte, constatée en 2012, de la société CURIEN ;

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ; le Conseil Communautaire autorise les mouvements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Article budgétaire et intitulés		Montant (€)
Chap. 011 art. 60633	Fourniture de voirie	+ 60 000,00 €
Chap. 65 art. 6542	Créances éteintes	+ 2 400.00 €
Chap. 022 art. 022	Dépenses imprévues	- 2 400.00 €
		60 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		
Article budgétaire et intitulés		Montant (€)
Chap. 70 art.70878	Remboursement par autres redevables	+ 60 000,00 €
		60 000,00 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

DECISION MODIFICATIVE N°02 – BUDGET PRINCIPAL

M Jean François VIRY informe que la Communauté de Communes a procédé à d'importants travaux de réfection et de remise en état de la pataugeoire de la piscine du Thillot pour un montant de 7 000.00 € TTC. De plus, un local technique a été aménagé dans l'ancien bureau afin d'y stocker les produits dangereux et du matériel technique. Cette deuxième opération représente une dépense de 3 000.00 € TTC.

Il rappelle que le budget primitif prévoyait une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € dédié aux travaux en régie. Le montant des opérations sus mentionnées s'élevant à 10 000 € TTC.
Il est nécessaire d'abonder les inscriptions budgétaires correspondantes.

M Patrick HANS demande si ces travaux étaient nécessaires et rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, ces points n'ont pas été mentionnés.

M Yannick POIROT indique que pour la partie pataugeoire, il était nécessaire de la remettre en état pour la saison estivale. Les problèmes rencontrés concernaient essentiellement la tuyauterie. Pour le local technique, il était indispensable de créer un local de stockage des produits dangereux utilisés pour le traitement de l'eau.

M Jean François VIRY précise qu'entre le moment du DOB et la création de la Communauté de Communes, différents problèmes sont intervenus, qu'il a fallu les gérer.

Pas d'autre remarque, le projet de délibération est présenté par M Jean François VIRY

DEL. N°08/2013 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le montant des dépenses réalisées pour les travaux en régie en 2013, soit 10 000.00 € ;

Vu les crédits disponibles au compte 722 et au compte 2313, soit 5 000.00 € ;

Considérant la nécessité de modifier le Budget Primitif pour pouvoir réaliser les écritures relatives à ces travaux en régie,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité,** le Conseil Communautaire autorise les nouvelles inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			**Recettes**		
O23-023	Virement section investissement	+ 5 000.00 €	722-042	Travaux en régie	+ 5 000.00 €
TOTAL		+ 5 000.00 €	TOTAL		+ 5 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
2315-040	Travaux en régie	+ 5 000.00 €	O21-021	Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000.00 €
TOTAL		+ 5 000.00 €	TOTAL		+ 5 000.00 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

M Jean François VIRY informe que la Communauté de Communes a dû faire face à des dépenses plus importantes que prévu notamment sur l'entretien du matériel roulant ou sur le traitement des déchets lié au marché de collecte sélective. Ces dépenses sont, en grande partie, compensées par les recettes du même marché.
De plus, il informe l'assemblée qu'il convient d'intégrer une créance admise en non valeur, qui concerne l'annulation d'une cession de containers.

Monsieur le Président annonce que la collectivité a pris en charge cinq trimestres de collecte sélective sur l'exercice 2013.

M François CUNAT estime que lors du vote du budget, les élus connaissaient ces dépenses et demande si celles-ci ne pouvaient être prévues plus tôt.

M Yannick POIROT explique que le nouveau marché relatif à la collecte sélective a été mis en place à l'été 2012. Le prestataire et le SMD ont tardé à envoyer les décomptes des premiers trimestres. Par ailleurs, cette période correspond pour la CCBHV au déploiement technique de la redevance avec des modifications progressives importantes des tonnages.
C'est pourquoi, début 2013, la collectivité ne disposait pas de suffisamment de visibilité, ni en terme de tonnages, ni en terme de coût du nouveau marché.
Le SMD ayant accéléré son traitement des décomptes de la collecte sélective, c'est donc l'équivalent de 5 trimestres qui nous ont été adressés cette année. Il est également rappelé que les dépenses d'un trimestre, environ 50 000 €, sont compensées en grande partie par les recettes au titre des valorisations matières et des soutiens des Eco organismes.

Pas d'autre remarque, le projet de délibération est présenté par M Jean François VIRY

DEL. N°09/2013 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01 – BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 011 – *Charges à caractère général*,

Constatant les crédits disponibles au chapitre 022 – *Dépenses imprévues*,

Constatant les recettes supplémentaires réalisées au chapitre 75 – *Autres produits de gestion courante*,

Constatant l'annulation de la facture émise à l'encontre de la société Domaine de Champé en 2009 et donc l'admission en non valeur de cette créance ;

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ;** le Conseil Communautaire autorise les mouvements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Articles budgétaires et intitulés		Montant (€)
Chap. 022	Dépenses imprévues	- 23 200,00 €
Chap. 011 art. 61551	Entretien du matériel roulant	+ 20 000,00 €
Chap. 011 art. 611	Contrats de prestations de services	+ 50 000,00 €
Chap. 65 art. 6541	Créances admise en non valeur	+ 3 200.00 €
		50 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Articles budgétaires et intitulés		Montant (€)
Chap. 75 art.758	Produits divers de gestion courante	+ 50 000,00 €
		50 000,00 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

DECISION MODIFICATIVE N°02 – BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

M Jean François VIRY informe l'assemblée que la collectivité a dû faire face à des arrêts maladies, principalement pour cause de maladies ordinaires. Ces arrêts ont donné lieu à des recrutements de vacataires dont la charge n'était pas intégralement prévue au budget primitif.
Il est proposé d'abonder le chapitre 12 et d'équilibrer cette dépense nouvelle par des recettes constatées au chapitre 13 – atténuations de charges.

Monsieur le Président précise que le nombre d'arrêts pour maladies ordinaires s'élève à 894 jours, et pour accidents du travail à 73 jours.

Pas de remarque, le projet de délibération est présenté par M Jean François VIRY

DEL. N°10/2013 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02 – BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

Vu les différents arrêts maladie nécessitant l'embauche d'agents auxiliaires non prévue au budget,

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 012 – *Charges de personnel*,

Constatant les recettes supplémentaires réalisées au chapitre 013 – *Atténuation de charges*,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ;** le Conseil Communautaire autorise les mouvements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Article budgétaire et intitulé		Montant (€)
Chap. 012 art. 64131	Rémunérations	+ 25 000,00 €
		25 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Article budgétaire et intitulé		Montant (€)
Chap. 013 art.6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 25 000,00 €
		25 000,00 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

TARIFS 2014

M Jean François VIRY présente la grille tarifaire des services techniques et piscines pour l'année 2014. Il informe l'assemblée que ces tarifs sont identiques à 2013.

M François CUNAT demande des précisions sur les tarifs appliqués au SMD. Il rappelle que celui-ci ne se gêne pas pour augmenter les siens.

M Yannick POIROT répond que l'actualisation des tarifs se fait à partir de l'indice des coûts de transport calculés par le CNR, Comité National Routier. Sur les 12 derniers mois, l'indice est en baisse de 1 % environ, alors que sur les 12 mois précédents, il était en hausse de 2.5 %.
C'est pourquoi, il avait été proposé pour 2013 une hausse d'environ 2.5 %, et une stabilité des tarifs en 2014.

Monsieur le Président ajoute que les hausses du SMD portent principalement sur les coûts de traitement.

Pas d'autre remarque, le projet de délibération est présenté par M Jean François VIRY.

DEL. N°11/2013 TARIFS 2014

Considérant la nécessité de pouvoir anticiper l'application des tarifs et de donner les informations dès maintenant,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité ;**

FIXE, à compter du 1er janvier 2014, les tarifs 2014 comme suit :

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Services	Tarifs 2014*
Techniques	
Prestations réalisées pour le Syndicat Mixte de Gestion des déchets	
Transit pour le compte du SMD	10,70 € / tonne
Transport pour le compte du SMD	11,90 €/ tonne
Mise à disposition du personnel technique (sans matériel)	
Jour	23,00 €/heure
Nuit et dimanche	40,00 €/heure
Mise à disposition du personnel technique (avec matériel) Espaces verts	
Jour	25,00 € / heure
Matériels	
Engin porte-outils pour le déneigement	24,00 €/ heure
Epareuse	10,35 €/ heure
Balayeuse-aspiratrice	67,00 €/ heure
Balayeuse-aspiratrice (hors canton)	80,00 €/ heure
Balayeuse-aspiratrice (trajet hors canton)	80,00 €/ heure
Camion grue ou Ampliroll	41,00 €/ heure
Bennes Ordures Ménagères	59,00 €/ heure
Véhicule Utilitaire léger	15,00 €/ heure
Tracteur de semi et remorque à fond mouvant (réservé canton Thillot)	50,00 € / Voyage
Broyeur	36,00 €/ heure
Nacelle	26,00 €/ heure

Transport	Tarifs 2014*
Transport de DIB pour le compte de Tiers (limite Canton Thillot)	105,30 € / enlèvement
Transport de bennes sulfate ferreux	10,68 € / tonne
Transport de bennes boues de station	15,56 € / tonne
Redevance des pesées	5,02 € / pesée

Ces tarifs seront appliqués pour les utilisateurs hors conventions, et serviront de base de calcul pour les appels prévisionnels des collectivités conventionnées.
Tous ces matériels, sauf le broyeur et la nacelle, sont loués uniquement avec le chauffeur de la Communauté de Communes
** Lorsqu'ils sont appliqués à des professionnels, les tarifs de mise à disposition du personnel technique et de location de matériel sont majorés de 20 %*

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges			
Services			**Tarifs 2014**
Piscines *			
Thillot			
Entrées individuelles		Adulte	3,10 €
		Jeune (de 6 à 18 ans)	2,20 €
		Etudiant	2,20 €
		Handicapé	1,20 €
		Enfant de - 6 ans	gratuit
		Pompier - gendarme	gratuit
Cartes	Adulte	13 entrées	33.00 €
		Annuelle	98,00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	13 entrées	22,00 €
		Annuelle	64,00 €
	Etudiant	Annuelle	64,00 €
Activités	Toujours jeunes	13 séances	33,00 €
	Palmes	12 séances	50,00 €
	Aquagym	12 séances	50,00 €
	Aimeau (phobie de l'eau)	12 séances	50,00 €
Apprentissage	Adulte	12 séances	103,00 €
	Enfant	12 séances	90,00 €
Perfectionnement	Sportif	Saison de septembre à juin	66,00 €
	Enfant	Saison de septembre à juin	66,00 €
		Saison d'avril à juin	33,00 €
Scolaire	Maternelle	entre 9 et 14 séances	1,70 €
	Elémentaire		1,70 €
	Primaire		
	hors Canton du Thillot		3,00 €
	Collège (classe)		60,00 €
Groupes	Adulte	une heure par personne	2,90 €
(10 à 40 personnes)	Jeune (de 6 à 18 ans)	une heure par personne	2,00 €
Kayak	Adulte	Activité communale Kayak	3,10 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	du Thillot	2,10 €
Location de la Piscine		séance de 2 h 00	120,00 €
Encadrement personnel piscine		séance de 2 h 00	60,00 €
** les tarifs seront votés semestriellement*			

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

****

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président informe l'assemblée que deux contrats de travail a durée déterminée, reconduits depuis 2010 et 2011 arrivaient à leurs termes le 31 octobre dernier. Il précise qu'il s'agit de besoins permanents pour la collectivité sur des postes de catégorie C.
Ces agents occupent les fonctions de caissière à la piscine du Thillot d'une part, et de la gestion de la redevance incitative et de son suivi d'autre part.
Il précise que ces stagiairisations n'ont pu se faire qu'après les demandes de mise en disponibilité des agents de l'Office de Tourisme.
Monsieur le Président informe l'assemblée que les agents du tourisme ont été recrutés par l'Office de Tourisme de Bussang et part la Commune de Saint Maurice sur Moselle.

****

RELAIS DE SERVICES PUBLICS – COMPTE RENDU

M Philippe SPILLEBOUT informe l'assemblée qu'il a représenté Monsieur le Président lors de la réunion de bureau de la Maison du Pays d'Epinal et de Remiremont du 03 décembre dernier à Golbey.

M Philippe SPILLEBOUT informe l'assemblée qu'une diminution drastique de la dotation de l'Etat (via la DIRRECTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) consacrée au financement du dispositif Maison de l'Emploi sera de 26 millions d'Euros (+ 10 millions dans le cadre de la GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) contre 50 millions d'Euros en 2013.

Il précise que pour 2014, il manquera ainsi 200 000 € à la Maison de l'Emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont pour équilibrer son budget 2014, malgré une nouvelle compression du personnel (trois licenciements prévus) et un recours massif aux emplois aidés.

Il informe que les élus de la Maison de l'Emploi ont décidé ne pas augmenter les cotisations des collectivités, soit une stabilité à 2.35 €/habitant.

Il précise que malgré les 200 000 € à trouver, le responsable de la DIRRECTE Vosges (M. Loïc Poché) s'est voulu rassurant, invitant les élus à proposer des projets permettant d'émarger aux 10 millions d'Euros consacrés au soutien des filières créatrices d'emploi et à la GPEC, éventuellement une filière textiles innovants, comme pour la filière bois.

Il communique une synthèse des débats de la réunion du bureau concernant le projet de fusion des Maisons de l'Emploi sur le département :

- Baisse de la dotation financière de l'Etat en 2014 (-50 %) assortie d'une double consigne ministérielle adressée aux Préfets : fermer les petites Maisons de l'Emploi et regrouper les plus grandes
- Volonté réaffirmée par le responsable de la DIRRECTE Vosges (M Loïc Poché) de fusionner les 3 maisons de l'emploi en une seule à l'échelle du Département. Rencontre des élus de l'ouest vosgien prévue à ce propos le même jour à 14 h 00.
- Projet de fusion accueilli froidement par les élus du bureau de la Maison de l'Emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont, qui craignent notamment de perdre la main sur la gouvernance des actions qu'ils pilotent aujourd'hui (Relais de services publics, Marque Hêtre des Vosges, Clauses d'insertion dans les marchés publics)
- Malgré tout, la fragilité budgétaire de la Maison de l'Emploi devient structurelle, n'est pas tenable et rend cette fusion inévitable.

- Echéance de cette fusion présenté par M. Poché comme assez rapprochée (2015 ?), même si le niveau de contribution des collectivités aux différentes Maisons de l'Emploi est très variable (de moins d'1€ / hab. à 2.35 €), ce qui passe donc par une harmonisation entre l'ensemble des Communes.
- A ce propos, le souhait d'une contribution étendue à l'ensemble des 32 Communes de notre Pays a été exprimé. Pour mémoire, cette contribution à la Maison de l'Emploi concerne aujourd'hui les 3 Communautés de Communes de notre Pays bénéficiaires d'un Relais de Services Publics (Vosges Méridionales, Haute Moselle et Haute Moselotte, à hauteur de 2.35 €/hab.).

M Philippe SPILLEBOUT informe l'assemblée que les élus de la Maison du Pays d'Epinal et de Remiremont ont décidé de ne pas augmenter la participation 2014 pour notre collectivité, la participation s'élèvera à 12 208 €.

Il informe l'assemblée qu'une réunion au bureau de la Communauté de Communes avec Mme Stéphanie RAUSCENT a eu lieu en date du 12 décembre dernier. La réunion portait sur un projet de création d'une couveuse d'entreprises pour la filière textile.

M Philippe SPILLEBOUT présente le projet :
Cette couveuse d'entreprises serait installée dans notre zone de vallée vosgienne, mais les élus devront définir son secteur d'activité économique. Ainsi, si l'on considère, le secteur industriel du textile comme postulat pour la mise en place d'une couveuse d'entreprise sur la CC des Ballons des Hautes Vosges.
La couveuse pourra travailler en partenariat avec les acteurs de la recherche et du développement économique afin de favoriser la création d'entreprises innovantes spécialisées dans la filière textile et les fibres (ex : pôle fibre). Le Groupement d'Intérêts Publics (GIP) MDE du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges assurerait son fonctionnement général.
L'objectif serait d'accompagner les créateurs d'entreprises diplômés post bac + 5 (éventuellement bac + 4), issus essentiellement d'écoles d'ingénieurs de design et de l'Université de Lorraine, mais également des universités et écoles françaises et ainsi, pouvoir apporter de la valeur ajoutée à la filière textile et ses dérivés.
Cette création pourrait permettre de conserver sur notre territoire les créateurs d'entreprises diplômés.
L'hébergement des futurs entrepreneurs sera réalisé dans un bâtiment dédié à cet effet. Ce site devra permettre l'intégration de cinq porteurs de projets par année. La partie technique, industrielle et créative sera réalisée sur le site du pôle fibre à Epinal, avec des ateliers et bureaux mutualisés.
La diversité des acteurs de cette couveuse d'entreprises favorisera la création d'entreprises innovantes en lien avec la recherche publique.
Durant cette période, le porteur de projet bénéficiera d'un accompagnement généralisé, d'une aide comptable et juridique et de locaux de type bureau individuel avec matériel informatique équipé en visioconférence, imprimante, téléphonie et d'un accès libre au centre de recherche et de documentation d'Alexis via Internet.
Le laboratoire pôle fibre sera associé au projet puisqu'il apportera au porteur de projet, son soutien technique par le biais de mise à disposition de machines et de bancs d'essais.
L'accompagnement des créateurs-étudiants se fera dans le cadre d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) au cours d'une période légale allant de 12 à 36 mois.
Les différents partenaires de ce projet seraient :

- Groupement d'Intérêts Publics MDE Pays d'Epinal : financement du fonctionnement général et de la coordination ;
- Pôle fibre : sélection des dossiers pertinents ;
- ALEXIS LORRAINE : portage juridique (contrats CAPE) ;
- EGD (Epinal Golbey Développement): plan d'affaire ;
- CC BALLONS DES HAUTES VOSGES : parrainage des futurs entrepreneurs.

M Philippe SPILLEBOUT précise que le Groupement d'Intérêts Publics MDE Pays d'Epinal et de Remiremont assurerait l'intégralité des dépenses de fonctionnement et pourrait donc assurer la gouvernance aux côtés de la CCBHV.

M Philippe SPILLEBOUT précise que cette présentation n'est qu'un projet, qu'il conviendra d'en discuter prochainement

M Yves CERESA demande des précisions sur les divers financements.

M Philippe SPILLEBOUT répond qu'il y a diverses étapes, pour pouvoir contrer cette diminution de subventions pour les MDE, le directeur de la DIRRECTE Vosges proposait de mettre en place ce genre de projet pour nos vallées vosgiennes mais pour une filière textile innovante.
Il rappelle que cette couveuse d'entreprises existe sur le secteur d'Epinal pour la filière bois.

M François CUNAT précise que Monsieur le Préfet a annoncé, lors d'une réunion, qu'il voulait favoriser la filière bois. Il rappelle qu'il existe une différence entre les couveuses et les pépinières d'entreprises.

M Philippe SPILLEBOUT précise qu'il faudra travailler sur ce projet.

M Yves CERESA indique qu'il avait voulu mettre en place une pépinière d'entreprises, mais pas adapté actuellement.

M Patrick HANS demande que ce point soit inséré dans l'Etude Projet de Territoire.

****

COMMUNICATION – POINT SUR LES ACTIONS EN COURS

Mme Laurence BOTTON informe l'assemblée sur les actions de communication en cours :
- Mise de place de signalétique pour les Filières plâtre et meubles,
- Signalisation des bureaux de la COMCOM, logo sur les bâtiments,
- Réédition du guide du tri à l'intention des touristes, brochure bilingue français/anglais
- Refonte de la plaquette du tri
- Edition d'un numéro spécial de l'Echo des Ballons

M Yves CERESA demande des précisions sur la mise en place de la redevance et sur le changement de couleur des sacs de collecte. Il demande si la collectivité a prévu un temps d'adaptation.

Monsieur le Président répond qu'il y aura un temps d'adaptation d'une semaine.

****

AVIS D'AUDIENCE TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR LA COMCOM RELATIVE A L'ACTION ENGAGEE PAR LA COMMUNE DE RAMONCHAMP CONTRE L'ARRETE PREFECTORAL DE FUSION

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un avis d'audience est parvenu à la Communauté de Communes. Cet avis concerne l'action engagée par la Commune de Ramonchamp contre l'arrêté préfectoral de fusion.
L'audience aura lieu le 18 décembre à 10 h 15 au Tribunal Administratif à Nancy.

****

PISCINE – INFORMATIONS DIVERSES

M Jacques BELLINI ancien Président du Syndicat de Piscine du Thillot et Vice-président des piscines, souhaiterait qu'un large débat soit réalisé sur l'avenir des piscines de Saint Maurice sur

Moselle et du Thillot. Il souhaiterait que ce débat puisse aboutir à des orientations techniques, ludiques et fatalement budgétaires.

Il informe l'assemblée que depuis le 11 décembre dernier, la société GRESIVAUDAN, sur demande de la Communauté de Communes, a mis gracieusement à disposition un vélo aquabike et un tapis running.
Les utilisateurs peuvent tester ces matériels durant les horaires d'ouverture au public de la piscine. Ces nouveautés sont très appréciées par les utilisateurs.

M Jacques BELLINI rappelle à l'assemblée que le nouveau MNS prendra ses fonctions, le mercredi 08 janvier prochain.
Il précise également que les résultats de l'audit technique de la piscine du Thillot seront communiqués lors de la prochaine réunion de la commission piscine qui se déroulera le 23 janvier prochain.

****

Monsieur le Président communique les prochaines dates des conseils communautaires :
Le Mardi 28 janvier 2014 à 20 h 30 à Bussang
Le Mardi 25 février 2014 à 20 h 30 à Saint Maurice sur Moselle

Fin de la séance à 22 h 45

Le Président,

Stéphane TRAMZAL

Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

le secrétaire de séance,

Jean Claude COME